



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 18/12/2023

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 18 décembre 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 30 - mandat-spécial-ville-internet

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur RESSEGUIER Frédéric, Madame LASSORT Sheihnass **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise),
Monsieur GAMBART René (donne pouvoir à Madame LASSORT Sheihnass)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	02

I - Exposés des motifs

La remise du label Ville Internet aura lieu en 2024, à Paris, les 7 et 8 février.

Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour valider l'octroi d'un mandat spécial pour se rendre à la remise de ce label 2024 pour :

- Françoise LEBEAU, 2^{ème} adjointe,

La prise en charge des frais sera conforme à la délibération sur le remboursement des frais des élus.

II - Considérants et références juridiques

VU l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 18 décembre 2023, sur le remboursement des frais aux élus,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

DÉCIDER : l'octroi d'un mandat spécial au déplacement à la remise du label Ville Internet, les 7 et 8 février 2024, pour Mme LEBEAU Françoise, 2^{ème} adjointe.

DÉCIDER : la prise en charge des frais occasionnés conformément à la délibération du 18 décembre 2023. A titre exceptionnel, le paiement de l'hébergement et du transport pourra se faire directement auprès des fournisseurs.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Stéphanie

Mme Pascale Luguet

Accusé de réception en préfecture
047-214700312-20231218-lmc1DIV2370030-DE
Date d'admission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

DIV N° 2023 70 030
Rapporteur : **Madame Aline TRUILHE**

FERNANDEZ